

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



433339

Dénomination : EXIMIUM
n° de gestion : 1990B00353
n° d'identification : 378 555 619
n° de dépôt : A2010/002491
Date du dépôt : 28/03/2010
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
31/03/2010

90 B353

A2491

POSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
COMMERCE DE ROMANS LE

28 AVR. 2010

EXIMIUM
Société par actions simplifiée
au capital de 1 210 080 euros
Siège social : 48 avenue des ALLOBROGES
26100 ROMANS SUR ISERE
378555619 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 31 MARS 2010

L'an deux mille dix,

Le 31 mars,

A 10 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société EXIMIUM se sont réunis en Conseil, 48 avenue des ALLOBROGES 26100 ROMANS SUR ISERE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

La société ARTIMON, représentée par son co-gérant Monsieur François BAULE

Madame Catherine BAULE

Monsieur Laurent BAULE

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La Société à responsabilité limitée ARTIMON représentée par son co-gérant Monsieur François BAULE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Laurent BAULE assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un nouveau président de la société en remplacement de Monsieur Michel BAULE, président démissionnaire,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil que Monsieur Michel BAULE, souhaite faire valoir ses droits à la retraite, et démissionne de son mandat de président à compter de ce jour.

Le Président, expose en outre, que Madame Catherine BAULE a démissionné ce jour de ses fonctions de membre de Conseil de Surveillance.

- NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIETE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR MICHEL BAULE, PRESIDENT DEMISSIONNAIRE,

Le Conseil prenant acte du souhait de Monsieur Michel BAULE de faire valoir ses droits à la retraite, et de sa démission de son mandat de président à compter de ce jour, et après avoir pris acte de la démission à compter de ce jour de Madame Catherine BAULE de ses fonctions de membre de Conseil de Surveillance, décide à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau président de la société, et pour une durée non limitée :

Madame Catherine BAULE, demeurant 30 rue Francis CHIRAT, 26100 ROMANS SUR ISERE, née le 04 septembre 1949 à LA CHAPELLE EN VERCORS,

La rémunération de Madame Catherine BAULE sera fixée ultérieurement.

Conformément à l'article 20 des statuts, le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés. Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Président ne peut pas, sans l'accord préalable du Conseil de Surveillance, effectuer les opérations suivantes :

- Toutes décisions concernant la politique générale de la société, tous investissements et emprunts, d'un montant supérieur à 500 000 euros,
- Cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société d'un montant supérieur à 800 000 euros,
- Prise ou cession de toutes participations,
- Choix des placements de trésorerie, tous actes de gestion de trésorerie,
- Acquisition, cession, ou location d'actifs immobiliers,
- Acquisition, cession, apport, location-gérance de tous fonds de commerce.

Madame Catherine BAULE déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Puis le président, rappelle que conformément aux statuts, en cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de surveillance sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le Président expose au Conseil que le nombre des membres en fonction étant devenu inférieur au minimum de 3 prévu par les statuts, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en remplacement de Madame Catherine BAULE.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Michel BAULE, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer à titre provisoire Monsieur Michel BAULE, demeurant 30 rue Francis CHIRAT, 26100 ROMANS SUR ISERE, né le 20 août 1943 à CAVAILLON (84), en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Catherine BAULE, démissionnaire.

Monsieur Michel BAULE, exercera lesdites fonctions à titre bénévole pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel BAULE accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

- POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

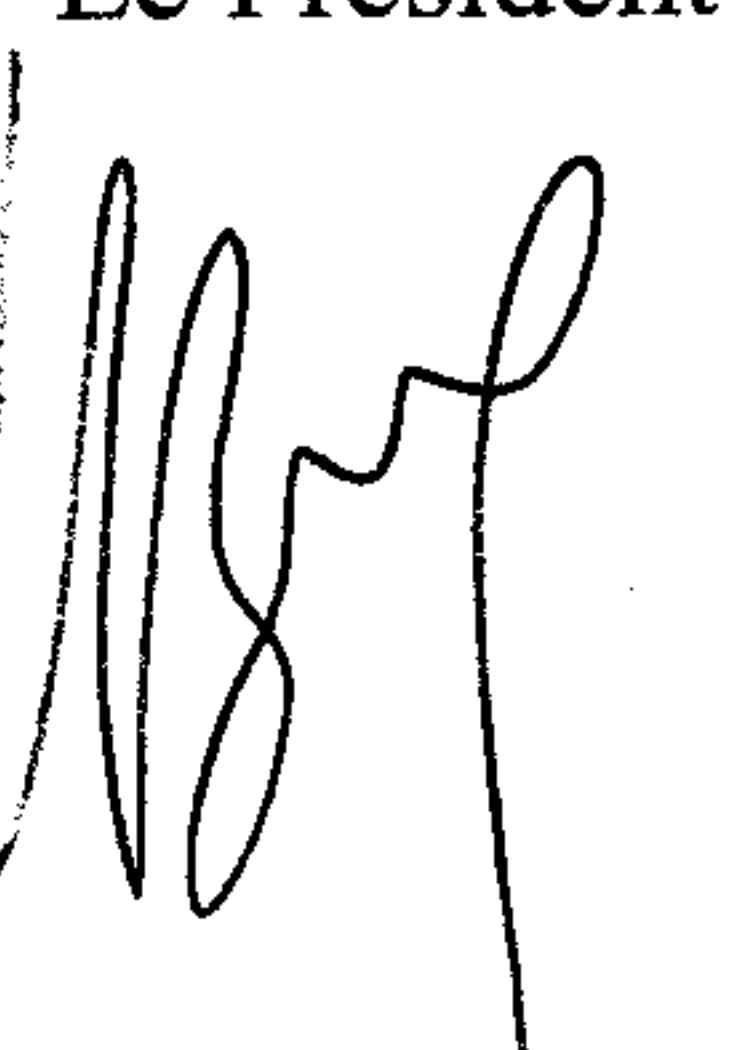
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Un membre du
Conseil de surveillance




Le Président

Bon pour
acceptation
des fonctions
de membre du
Conseil de Surveillance



Bon pour acceptation
des fonctions de gérant



Madame Catherine BAULE
30 rue Francis CHIRAT
26100 ROMANS SUR ISERE

SAS EXIMIUM
48 avenue des ALLOBROGES
26100 ROMANS SUR ISERE

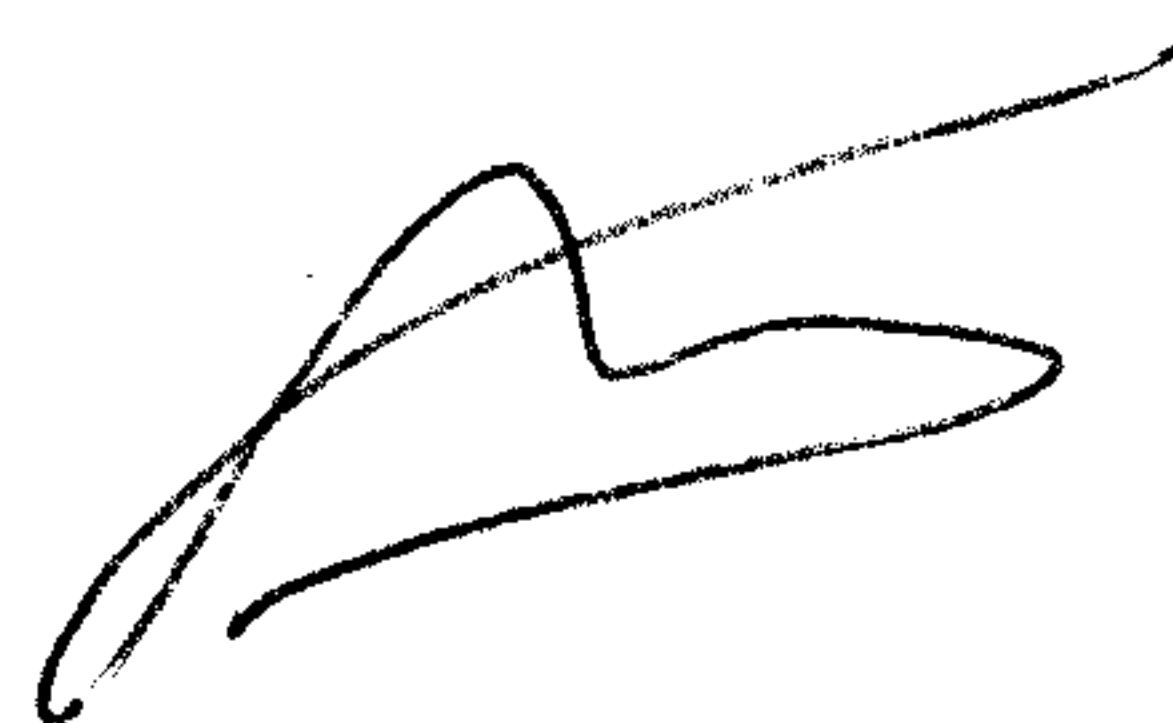
Le 31 mars 2010

Je vous adresse par la présente ma démission à compter de ce jour, des fonctions de membre du conseil de surveillance que j'occupe au sein de la Société EXIMIUM.

En conséquence, je vous remercie de faire le nécessaire pour que ma décision qui prend effet à compter de ce jour soit formalisée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Catherine BAULE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Catherine BAULE.